

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1908

16 septembre 2010

SOMMAIRE

Alkmaar S.A.	91556	Heisdorf Participations S.A.	91539
Allfin Holding Luxembourg Sàrl	91583	Hydro Taillandier-Wester S.à r.l.	91562
Allianz Fonds Portfolio Ertrag	91553	Hyper Iron S.A.	91563
Alvana Sàrl	91553	Immotep S.A.	91554
A & M Industries S.à.r.l.	91549	InCube Promoveo Fund	91553
Amstell Investments S.A.	91557	ING (L) Invest	91541
Amstell Investments S.A.	91559	ING Private Capital Special Investments Fund S.C.A SICAV - FIS	91540
Anipa Corporation S.A.	91559	Isidro International S.A.	91539
Antico S.A.	91573	Isolindus S.à r.l.	91562
Aquilon S.A.	91544	K2E S.A.	91557
Aztec (Luxembourg) Scs	91560	Katoen Natie Group S.A.	91538
Bregal Luxembourg S.A.	91584	Langerheights S.A.	91543
Brehat	91570	Nacaza S.A.	91555
Cabochon S.A.	91544	Noga S.A.	91583
Carat (Lux) SICAV	91542	Occasions Angeloni S.à.r.l.	91583
Centric InOne Luxembourg S.A.	91540	Office Metro Limited	91563
cominvest Best-in-One	91545	One World Technologies S.à r.l.	91549
Continental Barley Holding S.A.	91540	Penta CLO 1 S.A.	91583
ConvertibleProtect-Invest	91548	Petrocommerce Finance S.A.	91583
ConvertibleProtect-Invest	91548	PPF Tivoli S.à r.l.	91567
Cortines S.A.	91584	Redevco Asian Holdings S.A.	91565
Crystal Cardinal S.A.	91573	Regus Limited	91563
De Angelis Group S.à.r.l.	91560	Ribeauville Investments S.A.	91542
Digest S.A.	91562	Rosebud Properties Holding S.à r.l.	91572
DML S.A., SPF	91545	R Port	91545
Elary International S.A.	91539	Russian Glass S.A.	91573
Fina Cold II S.A.	91566	Solelux S.A.	91538
Finropa	91548	TOURINTER, Société pour la Promotion du Tourisme International S.A.	91543
Five Arrows Co-Investments Holding S.C.A.	91541	Value Secondary Investments Manage- ment S.A.	91555
Fortilux S.A.	91538	Wellington Global Commodities S. à r.l.	91560
Globstory	91558		
Globstory S.à r.l. SPF	91558		
Greenpine S.A.	91543		

Solelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 119.269.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 4 octobre 2010 à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010123258/795/17.

Katoen Natie Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 110.988.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held at the address of the registered office, on October 5, 2010 at 10.00 o'clock, with the following agenda :

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the independent auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2009.
3. Discharge to the directors.
4. Elections.
5. Miscellaneous.

The board of directors.

Référence de publication: 2010123259/534/17.

Fortilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 30.833.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 octobre 2010 à 15:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mai 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010123265/795/18.

Elary International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 100.082.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

par-devant notaire qui se tiendra le 4 octobre 2010 à 17:00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 jusqu'à la date de la mise en liquidation
4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Les actionnaires sont informés que les décisions de l'Assemblée, pour être valablement prises, nécessitent un quorum de présence de 50% des actions en circulation et un vote favorable des 2/3 des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010123264/795/20.

Heisdorf Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.711.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 octobre 2010 à 16:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010123266/795/15.

Isidro International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 11.906.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on October 5, 2010 at 2.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at June 30, 2010
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010123267/795/15.

Centric InOne Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 37CD, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 57.916.

Hiermit laden wir unsere Aktionäre zu der

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

welche vor Notar am 30. *Septembre* 2010 um 11.30 Uhr an der Adresse 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg stattfinden wird.

Tagesordnung:

1. Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in Centric IT Solutions Luxembourg S.A.
2. Abänderung von Artikel eins der Satzung.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010122815/521/14.

ING Private Capital Special Investments Fund S.C.A SICAV - FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 132.734.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of ING Private Capital Special Investments Fund S.C.A. SICAV-FIS will be held at 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, on 5 *October* 2010 at 10.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors.
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Operations as per 31 December 2009.
3. Appropriation of net results.
4. Discharge to the Directors.
5. Statutory appointments.
6. Miscellaneous.

To be admitted to the General Meeting, bearer shareholders are required to deposit their securities at the headquarters and branches of ING Luxembourg and to express their intention to attend the General Meeting at least five clear days before the Meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010123262/755/22.

Continental Barley Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 18.440.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 *octobre* 2010 à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010123263/795/15.

ING (L) Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 44.873.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company will be held before notary at 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, on 28 September 2010 at 2.30 p.m. Luxembourg time (the "Meeting") to consider and resolve upon the following agenda:

Agenda:

1. Change of the name of the Company from "ING (L) Invest" to "ING (L)".
2. Amendment of the articles of association of the Company to reflect the change of name of the Company, in particular amendment of Article 1 thereof.

The Meeting will validly deliberate on the agenda only if at least 50% of the issued share capital of the Company is present or represented. The related resolutions will be validly adopted if approved by at least two thirds of the votes cast by shareholders of the Company at the Meeting. Each share is entitled to one vote.

If the quorum is not reached, another Extraordinary General Meeting shall be convened. The second Extraordinary General Meeting shall validly deliberate on the agenda regardless of the proportion of the issued share capital of the Company present or represented.

Shareholders are invited to attend the Meeting in person. In case they cannot attend the Meeting, they are kindly asked to complete and to sign a proxy available at the registered office of the Company and to return it to the Legal Department of ING Investment Management Luxembourg S.A. at 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg not later than 24 September 2010 at 5.00 p.m. Luxembourg time by fax (fax number: +352 26 19 68 40), followed by the original by regular mail.

Luxembourg, on 27 August 2010.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010116049/755/26.

Five Arrows Co-Investments Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 147.523.

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, tous les actionnaires sont priés d'assister à la deuxième

Assemblée Générale Extraordinaire. Selon l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tous les actionnaires sont priés d'assister à la deuxième

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

qui se tiendra devant Notaire le 4 octobre 2010 à 11h00 (C.E.T.), à Luxembourg, au siège social de la société (l' "Assemblée"), avec l'ordre du jour suivant:

to be held before a Luxembourg notary on October 4, 2010 at 11:00 a.m. (C.E.T.) in Luxembourg, at the registered office of the Company (the Meeting) with the following agenda:

Ordre du jour:

- (i) Suppression du droit de préemption des Associés Commanditaires restant en cas de transfert des actions;
Suppression of the pre-emptive right in favor of the other remaining Limited Partners in case of transfer of shares;
- (ii) Modification subséquente de l'article 9 des statuts de la Société; et
Subsequent amendment of article 9 of the articles of association of the Company; and
- (iii) Divers
Miscellaneous

Conformément au quorum de présence requis par la loi susmentionnée, la première Assemblée, dûment convoquée le 17 août 2010 et tenue le 27 août 2007, n'a pas pu valablement délibérer sur les points mentionnés ci-dessus, figurant à l'ordre du jour.

According to the attendance quorum required by the above mentioned Law, the first Meeting, duly convened on August 17, 2010 and held on August 27, 2010, could not validly resolve on the afore mentioned items on the agenda.

Moins de la moitié (31 actions) du capital social (332,4 actions) de la Société étaient représenté à l'Assemblée.

Less than half (31 shares) of the whole share capital (332.4 shares) of the Company was represented at the Meeting.

*l'Associé Gérant Commandité
the General Partner of the Company*

Référence de publication: 2010116059/32.

Carat (Lux) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 73.244.

Die Aktionäre der CARAT (LUX) SICAV werden hiermit zu einer

2. AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

DER AKTIONÄRE eingeladen, die am *1. Oktober 2010*, 11:00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Änderung der Satzung

Die Änderung betrifft den Artikel 24 der Satzung aufgrund des Wechsels der Verwaltungsgesellschaft der CARAT (LUX) SICAV von der DJE Investment S.A. zur HANSAINVEST LUX S.A.

Ein Entwurf der neuen Satzung ist bei der Investmentgesellschaft erhältlich.

2. Wahl und Wiederwahl von Verwaltungsratsmitgliedern.

Die Punkte, die auf der Tagesordnung der ersten Außerordentlichen Generalversammlung am 31. August 2010 standen, verlangten ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50 Prozent der ausgegebenen Aktien, das nicht erreicht wurde. Insofern ist die Einberufung einer zweiten Außerordentlichen Generalversammlung erforderlich.

Die Punkte der Tagesordnung der zweiten Außerordentlichen Generalversammlung verlangen kein Anwesenheitsquorum. Die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Anteile getroffen.

Um an dieser Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Tage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tag der Versammlung nachweisen. Aktionäre oder deren Vertreter, die an der 2. Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 27. September 2010 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilierungsstelle der CARAT (LUX) SICAV (DZ PRIVAT-BANK S.A.) unter der Telefonnummer 00352 / 44 903 - 4025 oder unter der Fax-Nummer 00352 / 44 903 - 4009 angefordert werden.

Luxemburg, im September 2010.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010117223/755/32.

Ribeauville Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 97.549.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

GENERAL MEETING

which is going to be held extraordinarily at the address of the registered office, on *October 4, 2010* at 15.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915.

The statutory general meeting held on March 11, 2010 approving annual accounts as per December 31, 2008 was not able to deliberate on item 3, as the legally required quorum was not achieved. The general meeting, which is going to be held extraordinarily on October 4, 2010 will deliberate whatever the proportion of the capital represented.

The board of directors.

Référence de publication: 2010117228/534/16.

Greenpine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 49.767.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires, tenue de façon extraordinaire le 27 septembre 2010 à 11.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Constatation et approbation du report de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant pour objet d'approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.
- Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de contrôle du Commissaire relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.
- Approbation du bilan arrêté au 31 décembre 2009 et du compte de profits et pertes y relatif; affectation du résultat.
- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leurs mandats durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.
- Divers.

Pour prendre part à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur cinq jours francs au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010118233/565/22.

TOURINTER, Société pour la Promotion du Tourisme International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 10.894.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à :

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société en date du 27 septembre 2010 à 14.00 heures extraordinairement avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Présentation et acceptation du rapport de gestion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et acceptation des rapports du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés aux 30 juin 2007, 30 juin 2008 et 30 juin 2009.
4. Décision conformément à l'article 100 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 sur la dissolution éventuelle de la société.
5. Affectation du résultat.
6. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010118789/802/20.

Langerheights S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 118.194.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu de façon exceptionnelle le 23 septembre 2010 à 15h00 au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation et approbation du report de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant pour objet d'approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.

2. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de contrôle du Commissaire relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.
3. Approbation du bilan arrêté au 31 décembre 2009 et du compte de profits et pertes y relatif; affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leurs mandats durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.
5. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
6. Divers.

Pour prendre part à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteurs cinq jours francs au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire au 23 Val Fleuri à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010119274/565/23.

Cabochon S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 59.467.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 29 septembre 2010 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 mars 2010 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010119268/755/19.

Aquilon S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 32.641.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 24 septembre 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social pour soumettre la société à la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial ("SPF").
2. Changement de la dénomination de la société en "AQUILON S.A., SPF".
3. Adaptation afférente de l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante :
" La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.
Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les

créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial. "

4. Ajout d'un alinéa à l'article 5 :

" Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF ".

5. Modification de l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante " La loi du 10 août 1915 portant sur les sociétés commerciales et la Loi SPF ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts. "

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010120782/755/42.

cominvest Best-in-One, Fonds Commun de Placement.

Die Allianz Global Investors Luxembourg S.A. (die "Verwaltungsgesellschaft") gibt bekannt, dass mit Ablauf des 8. September 2010 (der "Stichtag") die folgenden Fonds verschmolzen wurden:

untergehender Fonds	aufnehmender Fonds
cominvest Best-in-One Konservativ (EUR)	Allianz Horizont Defensiv A (EUR)
cominvest Best-in-One Wachstum (EUR)	Allianz Horizont Balance A (EUR)

Aufgrund der Verschmelzung wurden die untergehenden Fonds cominvest Best-in-One Konservativ und cominvest Best-in-One Wachstum aufgelöst.

Senningerberg, September 2010.

Die Verwaltungsgesellschaft.

Référence de publication: 2010123261/755/13.

DML S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 36.021.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 24 septembre 2010 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2010.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010120784/1023/16.

R Port, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 126.465.

In the year two thousand nine, on the twenty-third day of December.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr. Christophe BLONDEAU, employee, residing professionally at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

acting in his capacity as a special proxy holder of the Board of Directors of "R PORT", a company ("société anonyme") having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 126.465, incorporated by a deed of the undersigned notary on March 28, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1102 on June 8 2007. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary on September 2, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1928 on October 3, 2009,

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the Board of Directors of the Company, on December 21, 2009, a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The appearing person, acting in his above stated capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I.- The subscribed share capital of the Company is presently set at seven million fifty-six thousand five hundred five euros (EUR 7.056.505,-) divided into six hundred fifty-seven thousand three hundred seventy-seven (657.377) shares with no nominal value fully paid up.

II.- That pursuant to Article 5 (second paragraph) of the Company's Articles of Association, the authorised capital of the Company has been fixed at ten million euros (EUR 10.000.000.-) to be divided into one million (1.000.000) shares with no nominal value and that pursuant to the same article 5 (third paragraph), the Board of Directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, such article of the Articles of Association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III.- That the Board of Directors of the Company, in its meeting of December 21, 2009 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article 5 of the Company's Articles of Association, has decided to increase the issued share capital by an amount of one hundred eighteen thousand five hundred fifteen euros (EUR 118.515,-) in order to raise the issued share capital to the amount of seven million one hundred seventy-five thousand twenty euros (EUR 7.175.020,-) by the creation and issue of seven thousand nine hundred and one (7.901) new shares with no nominal value and, having the same rights and privileges as the already existing shares.

IV.- That the Board of Directors of the Company, in its meeting of December 21, 2009, has accepted the subscription and payment of the total of seven thousand nine hundred and one (7.901) new shares as follows:

(i) Mr. Gérard BLOCH, residing at 33, avenue Princesse, F-78110 Le Vesinet declared to subscribe 4.701 (four thousand seven hundred and one) new shares with no par value for a total amount of EUR 70.515,- (seventy thousand five hundred fifteen euros). All shares have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of EUR 70.515,- (seventy thousand five hundred fifteen euros) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

(ii) Mr. Thierry SCHWARTZ, residing at 2bis, place du Général Leclerc, Nogent-sur-Marne (94) France declared to subscribe 2.667 (two thousand six hundred sixty-seven) new shares with no par value for a total amount of EUR 40.005,- (forty thousand and five euros). All shares have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of EUR 40.005,- (forty thousand and five euros) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

(iii) Mr. Patrice DURAND, residing at 32, rue Général Bertrand, F-75007 Paris declared to subscribe 533 (five hundred thirty-three) new shares with no par value for a total amount of EUR 7.995,- (seven thousand nine hundred ninety-five euros). All shares have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of EUR 7.995,- (seven thousand nine hundred ninety-five euros) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

V.- That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, paragraph one of Article FIVE (5) of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

"The subscribed capital of the Company is set at EUR 7.175.020,- (seven million one hundred seventy-five thousand twenty euros) represented by 665.278 (six hundred sixty-five thousand two hundred seventy-eight) shares without indication of nominal value."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de «R PORT», une société anonyme ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 126.465, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1102, du 8 juin 2007, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1928, du 3 octobre 2009,

en vertu de résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Société en date du 21 décembre 2009, une copie desdites résolutions, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle personne comparante, agissant en sa-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes :

I.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à sept millions cinquante-six mille cinq cent cinq euros (EUR 7.056.505,-) divisé en six cent cinquante-sept mille trois cent soixante-dix-sept (657.377) actions sans désignation de valeur nominale entièrement libérées.

II.- Qu'en vertu de l'article 5, second paragraphe des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) divisé en un million (1.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale et qu'en vertu du même article 5 (troisième paragraphe), le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III.- Que le Conseil d'Administration de la Société, par sa décision du 21 décembre 2009, et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, a décidé d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de cent dix-huit mille cinq cent quinze euros (EUR 118.515,-) en vue de porter le capital social souscrit à sept millions cent soixante-quinze mille et vingt euros (EUR 7.175.020,-) par la création et l'émission de sept mille neuf cent une (7.901) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que le Conseil d'Administration de la Société, lors de sa réunion du 21 décembre 2009, a accepté la souscription de la totalité des sept mille neuf cent une (7.901) nouvelles actions comme suit :

(i) M. Gérard BLOCH, résident au 33, avenue Princesse, F-78110 Le Vesinet a déclaré souscrire 4.701 (quatre mille sept cent une) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale pour un montant total de EUR 70.515,- (soixante-dix mille cinq cent quinze euros). Toutes les actions ont été entièrement payées par un apport en numéraire de telle sorte que le montant de EUR 70.515,- (soixante-dix mille cinq cent quinze euros) est à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

(ii) M. Thierry SCHWARTZ, demeurant au 2bis, place du Général Leclerc, Nogent-sur-Marne (94) France a déclaré souscrire 2.667 (deux mille six cent soixante-sept) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale pour un montant total de EUR 40.005,- (quarante mille cinq euros). Toutes les actions ont été entièrement payées par un apport en numéraire de telle sorte que le montant de EUR 40.005,- (quarante mille cinq euros) est à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

(iii) M. Patrice DURAND, demeurant au 32, rue Général Bertrand, F-75007 Paris a déclaré souscrire 533 (cinq cent trente-trois) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale pour un montant total de EUR 7.995,- (sept mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros). Toutes les actions ont été entièrement payées par un apport en numéraire de telle sorte que le montant de EUR 7.995,- (sept mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros) est à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

V.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

Art. 5. Premier alinéa. «Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 7.175.020,- (sept millions cent soixante-quinze mille et vingt euros) représenté par 665.278 (six cent soixante-cinq mille deux cent soixante-dix-huit) actions, sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, la personne comparante pré-mentionnée, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. BLONDEAU, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57232. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010031478/135.

(100029437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Finropa, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 11.157.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 24 septembre 2010 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2010.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en vertu de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010120785/1023/18.

ConvertibleProtect-Invest, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement, welches am 1. Juli 2010 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Juli 2010.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010093862/11.

(100103726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

ConvertibleProtect-Invest, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement, welches am 1. Juli 2010 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Juli 2010.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010093863/11.

(100103728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

A & M Industries S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 412.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 90.617.

One World Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.378.300,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 105.635.

Projet commun de fusion établi par les conseils de gérance des sociétés fusionnantes en date du 7 septembre 2010

1) The board of managers of A&M INDUSTRIES S.à r.l., société à responsabilité limitée, with its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, parc d'activités Syrdall, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 90.617, incorporated and organized under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Me. Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 19 December 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 147 of 2003, which articles of association have been amended several times and for the last time by a deed received by Me. Jean SECKLER, notary residing in Luxembourg, dated 29 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2836 of 2007,

here represented by Mr. Stewart KAM-CHEONG, acting as the representative of the board of managers of such company, pursuant to the minutes of the board of managers meeting dated 7 September 2010,

hereinafter referred to as the "Absorbing Company",

And

2) The board of managers of ONE WORLD TECHNOLOGIES S.à r.l., société à responsabilité limitée, with its registered office at L-5365 Munsbach, 6C, parc d'activités Syrdall, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 105.635, incorporated and organized under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Me. Léon Thomas METZLER, notary residing in Luxembourg, on 30 December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 448 on 2005, which articles of association have been amended several times and for the last time by a deed received by Me. Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 58 on 2010,

here represented by Mr. Dirk BISKUP, acting as the representative of the board of managers of such company, pursuant to the minutes of the board of managers meeting dated 7 September 2010,

hereinafter referred to as the "Absorbed Company".

The Absorbing Company and the Absorbed Company are hereinafter collectively referred to as the "Merging Parties" or the "Companies",

HEREBY MAKE THE FOLLOWING PROPOSAL FOR A MERGER BY ABSORPTION (the "Draft Terms of Merger")

WHEREAS

(A) The Absorbing Company has a fully paid corporate capital of EUR 412,500 represented by 4,125 corporate units having a nominal value of EUR 100 each,

(B) The Absorbed Company has a fully paid corporate capital of EUR 1,378,300 represented by 55,132 corporate units having a nominal value of EUR 25 each,

(C) For sound economical reasons, in order to simplify the ownership structure and to reduce the operating costs, the respective boards of managers of both the Absorbing Company and the Absorbed Company intend to merge the Companies.

(D) The merger shall take the form of a merger by absorption (fusion par absorption) in accordance with articles 257 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Law").

(E) The Absorbing Company hereby wishes to absorb the Absorbed Company.

1. Merger.

1.1. In order to implement the merger and pursuant to articles 257 and following of the Law, the Absorbed Company will contribute all its assets and liabilities to the Absorbing Company. The Absorbing Company will carry out all agreements and obligations of the Absorbed Company, including those existing with the creditors, and will be subrogated to all rights and obligations resulting therefrom.

1.2. The Absorbing Company will carry out, in particular, the employment contract entered by the Absorbed Company and its employee, in accordance with the Luxembourg Labor Code and more specifically the articles L. 127-1 and following of the Labor Code relating to the firms' transfers (transfert d'entreprise).

1.3. From the effective date of the merger, the Absorbing Company will pay all taxes, contributions, duties and assessments, whether ordinary or extraordinary, due or may become due with respect to the property of the assets contributed.

1.4. In exchange of that contribution being a total amount of EUR 335,444, the Absorbed Company will be dissolved without liquidation, and its 55,132 corporate units will be exchanged for 1 corporate unit to be issued by the Absorbing Company, with possession as of 30 June 2010 together with the allocation of the remaining contributed amount being EUR 335,344 to the share premium account of the Absorbing Company. The exchange will be performed by way of registration in the corporate units' register of the Absorbing Company and by entry of the amount of EUR 335,344 into the share premium account in the books of the Absorbing Company.

1.5. The newly issued share will entitle its holder to participate in the profits of the Absorbing Company as of 30 June 2010

1.6. The respective corporate unit exchange ratio was assessed on ground of the loss/profit as well as the net assets of the Absorbed Company and the Absorbing Company, based on interim balance sheet of the Merging Parties as at 30 June 2010.

1.7. Since the interim balance sheet of the Merging Parties as at 30 June 2010, no significant change has occurred that could have a consequence on the financial situation of the Merging Parties.

1.8. Pursuant to article 261 (2) (e) of the Law, all respective assets and liabilities of the Absorbed Company will be transferred from an accounting point of view to the Absorbing Company with effect as of 30 June 2010. All respective profits made and losses incurred by the Absorbed Company from that date on will be regarded as having been, from an accounting point of view, made and incurred in the name and on the account of the Absorbing Company.

1.9. In exchange of this contribution of all the assets and liabilities of the Absorbed Company, the Absorbing Company will increase its capital, which is currently of EUR 412,500 to the new amount of EUR 412,600 by the issue of 1 new corporate unit, with a nominal value of EUR 100, vested with the same rights and obligations as the existing corporate units, together with the allocation of the remaining contributed amount being EUR 335,344 to the share premium account of the Absorbing Company. The new corporate unit will be allocated to the sole member of the Absorbed Company.

2. Special rights and Special advantages (article 261 of the Law).

2.1. There are neither members having special rights, nor holders of other securities than corporate units in the Absorbed Company as well as in the Absorbing Company.

2.2. No special advantage has been granted to the members of the respective board of managers of the Absorbed Company and of the Absorbing Company.

3. Validity and execution of the Draft Terms of Merger.

3.1. In application of article 266 (5) of the Law and as the Merging Parties are held by the same sole member, the board of managers of the Merging Parties have jointly proposed to the sole member not to appoint an independent auditor for the examination and the statement of report concerning the present Draft Terms of Merger.

3.2. The sole member of the Absorbed Company and of the Absorbing Company, will have to decide on and eventually approve this Draft Terms of Merger and to appoint an independent auditor or not, will take its resolutions following a term of one month from the date of publication of the present Draft Terms of Merger in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

3.3. In application of the article 267 of the Law, the sole member will be entitled to inspect the following documents at the registered office of each of the Merging Parties at least one month before the date of the general meeting called to decide on this Draft Terms of Merger:

1. this Draft Terms of Merger;
2. the adopted annual accounts of the Merging Parties for the last three financial years (2007, 2008 and 2009) as well as the thereto relating manager's reports,
3. the interim accounts as at 30 June 2010 of the Merging Parties on the basis of which this Draft Terms of Merger has been drafted,
4. the explanatory report of the management boards of the Merging Parties.

Full or partial copies of the documents above referred may be obtained by the sole member upon request and free of charge.

3.4. According to article 272 of the Law, as from the date of the resolutions of the sole member of Absorbing Company and of Absorbed Company approving the merger, the merger will become effective from a legal point of view (the "Effective Date of Merger").

3.5. The merger by absorption ipso jure will have all the consequences provided by article 274 of the Law.

4. Registered office of the Absorbing Company and Keeping of the corporate documents and Books of the Absorbed Company.

4.1. The Absorbing Company's registered office will be maintained at the current address being L-5365 Munsbach, 6C, parc d'activités Syrdall.

4.2. The corporate documents and books of the Absorbed Company will be kept at the registered office of the Absorbing Company as from the Effective Date of the Merger.

5. Board of manager of the Absorbing Company. It is not foreseen to change the composition of the management board of the Absorbing Company after the merger, which currently consists of Mr. Stewart KAM-CHEONG, Mr. Philippe BUISSON, Mr. Dyann KOSTELLO, Mr. Alexander DUARTE, and Mr. Dirk BISKUP.

6. Cost and Fees. Any costs and fees connected to this merger and the setting-up and implementation of this merger as well as accruing transaction tax and other duties (if any) shall be borne by the Absorbing Company.

This text is established on 7 September 2010 in Luxembourg, in original, in order to be filed in the Luxembourg Trade Register and to be published in the Luxembourg Official Gazette ("Recueil des Sociétés et Associations") at least one month before the date of the general meeting of shareholders called to vote on the proposed merger pursuant to Article 262 of the Law

7 September 2010.

The Absorbing Company A&M INDUSTRIES S.à r.l. / The Absorbed Company ONE WORLD TECHNOLOGIES S.à r.l.

Mr. Stewart KAM-CHEONG / Mr. Dirk BISKUP

Manager / Manager

Suit la traduction en français du texte qui précède:

1) Le conseil de gérance de A&M INDUSTRIES S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, parc d'activités Syrdall, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 90.617, constituée et régie selon le régime juridique luxembourgeois, constituée suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, du 19 décembre 2002, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 147 de 2003, lesquels statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 29 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2836 de 2007,

dûment représentée par M. Stewart KAM-CHEONG, agissant en qualité de mandataire du conseil de gérance de ladite société conformément à une copie du procès verbal de la réunion du conseil de gérance daté du 7 Septembre 2010,

ci-après dénommée la "Société Absorbante",

Et

2) Le conseil de gérance de ONE WORLD TECHNOLOGIES S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, parc d'activités Syrdall, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 105.635, constituée et régie selon le régime juridique luxembourgeois, constituée suivant acte de Maître Léon Thomas METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, du 30 décembre 2004, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 448 de 2005, lesquels statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 58 de 2010,

dûment représentée par M. Dirk BISKUP, agissant en qualité de mandataire du conseil de gérance de ladite société conformément à une copie du procès verbal de la réunion du conseil de gérance daté du 7 Septembre 2010,

ci-après dénommée la "Société Absorbée",

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont ci-après collectivement dénommées les "Parties à la Fusion" ou les "Sociétés",

FONT, PAR LA PRESENTE, LA PROPOSITION SUIVANTE DE FUSION PAR ABSORPTION (le "Projet de Fusion")
CONSIDERANT QUE

(A) Le capital social de la Société Absorbante d'un montant de EUR 412.500 est entièrement libéré, représenté par 4.125 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 chacune,

(B) Le capital social de la Société Absorbée d'un montant de EUR 1.378.300 est entièrement libéré, représenté par 55.132 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 chacune,

(C) Pour des raisons économiques et d'efficacité, afin de simplifier la structure de la propriété et de réduire les coûts d'exploitation, les conseils de gérances de la Société Absorbante et de la Société Absorbée ont décidé de fusionner les Sociétés,

(D) La fusion s'effectuera sous la forme d'une fusion par absorption conformément aux articles 257 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"),

(E) La Société Absorbante souhaite par la présente absorber la Société Absorbée.

1. Fusion.

1.1. En vue de la réalisation de la fusion et conformément aux articles 257 et suivants de la Loi, la Société Absorbée fera l'apport de tous ses actifs et passifs à la Société Absorbante. La Société Absorbante assumera tous les contrats et

toutes les obligations de la Société Absorbée, incluant ceux existants envers les créanciers et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant.

1.2. La Société Absorbante assumera, en particulier, le contrat de travail conclu entre l'employé et la Société Absorbée, en conformité avec le Code du Travail luxembourgeois et plus particulièrement avec les articles L. 127-1 et suivants du Code du Travail concernant le transfert d'entreprise.

1.3. A compter de la date d'effet de la fusion, la Société Absorbante prendra à sa charge tous les devoirs, taxes, cotisations et estimations, ordinaires ou extraordinaires, dus ou à naître, en conformité avec la propriété des actifs contribués.

1.4. En échange de son apport d'un montant de EUR 335.444, la Société Absorbée sera dissoute sans liquidation, et ses 55.132 parts sociales seront échangées contre 1 nouvelle part sociale à émettre par la Société Absorbante avec jouissance au 30 Juin 2010, et avec l'allocation du différentiel du montant contribué à savoir le montant de EUR 335.344 au compte prime d'émission de la Société Absorbante. L'échange s'effectuera par inscription au registre des parts sociales de la Société Absorbante et par inscription de la somme de EUR 335.344 au poste prime d'émission des comptes de la Société Absorbante.

1.5. La part sociale nouvellement émise donnera droit à son détenteur de participer aux bénéfices de la Société Absorbante à compter du 30 juin 2010

1.6. Le rapport respectif d'échange a été déterminé sur base d'une évaluation des pertes/bénéfices, ainsi que des actifs nets de la Société Absorbée et de la Société Absorbante, sur base des comptes intérimaires des Parties à la Fusion au 30 juin 2010.

1.7. Depuis l'établissement des comptes intérimaires des Parties à la Fusion au 30 juin 2010, aucun événement significatif n'est intervenu qui aurait pu avoir un impact sur la situation financière des Parties à la Fusion.

1.8. Conformément à l'article 261 (2) (e) de la Loi, tous les actifs et passifs de la Société Absorbée seront transférés d'un point de vue comptable à la Société Absorbante avec effet au 30 juin 2010. Tous les bénéfices réalisés et toutes les pertes encourues par la Société Absorbée à compter de cette date seront réputés, du point de vue comptable, réalisés et encourues au nom et pour le compte de la Société Absorbante.

1.9. En échange de l'apport de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée, la Société Absorbante augmentera son capital, s'élevant actuellement au montant de EUR 412.500, au montant de EUR 412.600, par l'émission d'1 nouvelle part sociale d'une valeur nominale de EUR 100 chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec l'allocation du différentiel du montant contribué à savoir le montant de EUR 335.344 au compte prime d'émission de la Société Absorbante. La nouvelle part sociale sera attribuée à l'associé unique de la Société Absorbée.

2. Droits et Avantages spéciaux (article 261 de la Loi).

2.1. Il n'existe aucun associé ayant des droits spéciaux, ni porteur de titres autres que des parts sociales aussi bien dans la Société Absorbée que dans la Société Absorbante.

2.2. Aucun avantage spécial n'a été accordé aux membres du conseil de gérance de la Société Absorbée et de la Société Absorbante.

3. Validité et Exécution du Projet de Fusion.

3.1. En application de l'article 266 (5) de la Loi, et considérant que les Parties à la Fusion sont détenues par le même associé unique, les conseils de gérance des Parties à la Fusion ont proposé conjointement à l'associé unique de ne pas nommer d'expert indépendant pour l'examen et l'établissement d'un rapport d'expert concernant le présent Projet de Fusion.

3.2. L'associé unique de la Société Absorbée et de la Société Absorbante aura à statuer et le cas échéant à approuver le Projet de Fusion et à nommer un expert indépendant ou non, un mois après la date de la publication du présent Projet de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

3.3. En application de l'article 267 de la Loi, l'associé unique aura le droit, au moins un mois avant la date de la réunion de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur le Projet de Fusion, de prendre connaissance, au siège social de chaque Parties à la Fusion, des documents suivant:

1. le présent Projet de fusion;
2. les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices (2007, 2008 et 2009) des Parties à la Fusion,
3. les comptes intérimaires arrêtés au 30 juin 2010 des Parties à la Fusion sur la base desquelles le présent Projet de Fusion a été établi,
4. les rapports de gestion des conseils de gérance des Parties à la Fusion.

Une copie intégrale ou partielle des documents mentionnés ci-dessus peuvent être obtenues par l'associé unique sans frais et sur simple demande.

3.4. Conformément à l'article 272, la fusion sera effective, d'un point de vue légal, à compter de la date des résolutions prises par l'associé unique de la Société Absorbante et de la Société Absorbée approuvant la fusion (la "Date Effective de la Fusion").

3.5. La fusion par absorption entraînera de plein droit toutes les conséquences prévues par l'article 274 de la Loi.

4. Siège social de la Société Absorbante et Conservation des documents et Livres de comptes de la Société Absorbée.

4.1. Le siège social de la Société Absorbante sera maintenu à L-5365 Munsbach, 6 C, parc d'activité Syrdall.

4.2. Les documents et livres de comptes de la Société Absorbée seront conservés au siège social de la Société Absorbante à compter de la Date Effective de la Fusion.

5. Conseil de gérance de la Société Absorbante. Il n'est pas envisagé de modifier la composition du conseil de gérance de la Société Absorbante, une fois la fusion devenue effective, qui est actuellement composé des membres suivant: M. Stewart KAM-CHEONG, M. Philippe BUISSON, M. Dyann KOSTELLO, M. Alexander DUARTE, and M. Dirk BISKUP.

6. Coûts et Frais. Tous les coûts ou frais engendrés par cette fusion et par sa réalisation, et l'exécution du présent Projet de Fusion ainsi que les frais de transactions et autres obligations (s'il en existe) seront à la charge de la Société Absorbante.

Le présent texte est établi le 7 septembre 2010 à Luxembourg, en original, aux fins d'être déposé au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg et d'être publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations, au moins un mois avant la date de l'assemblée générale des associés appelée à se prononcer sur le projet de fusion, conformément à l'article 262 de la Loi.

7 Septembre 2010.

A&M INDUSTRIES S.à r.l., la Société Absorbante / ONE WORLD TECHNOLOGIES S.à r.l., la Société Absorbée
M. Stewart KAM-CHEONG / M. Dirk BISKUP
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010121346/244.

(100137240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

InCube Promoveo Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion modifié au 15 juin 2010 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010115631/9.

(100130673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Allianz Fonds Portfolio Ertrag, Fonds Commun de Placement.

Die Allianz Global Investors Luxembourg S.A. (die "Verwaltungsgesellschaft") gibt bekannt, dass mit Ablauf des 8. September 2010 (der "Stichtag") der folgende Fonds verschmolzen wurde:

untergehender Fonds

Allianz FONDS PORTFOLIO ERTRAG (EUR)

aufnehmender Fonds

Allianz Horizont Defensiv A (EUR)

Aufgrund der Verschmelzung wurde der untergehende Fonds Allianz FONDS PORTFOLIO ERTRAG aufgelöst.

Senningerberg, September 2010.

Die Verwaltungsgesellschaft.

Référence de publication: 2010123260/755/11.

Alvana Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3616 Kayl, 31, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 145.642.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 21 juillet 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010097994/11.

(100110444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Immotep S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3755 Rumelange, 34, rue Batty Weber.

R.C.S. Luxembourg B 97.385.

L'an deux mil dix, le treize juillet,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMOTEP S.A., avec siège social à L-5670 ALTWIES, 7a, route de Mondorf,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven en date du 2 décembre 2003,

publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 42 du 13 janvier 2004 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Francesca Cottoni, demeurant à Altwies,

qui désigne comme secrétaire Madame Helena RAMOS, demeurant professionnellement à Redange/Attert. L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Francesca Cottoni, préqualifiée.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège vers L-3755 RUMELANGE, 34 rue Batty Weber.
2. Adaptation de l'article 2 premier alinéa: Le siège est établi dans la commune de Rumelange.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social du 7a, route de Mondorf L-5670 Altwies à l'adresse sise à L-3755 RUMELANGE, 34 rue Batty Weber.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Rumelange"

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Présidente prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de huit cent cinquante cents euros (EUR 850,-). A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties signataires des présentes reconnaissent être solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Cottoni, Ramos, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, Le 15 juillet 2010. Relation: RED/2010/918. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 23 juillet 2010.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010100473/54.

(100112237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Nacaza S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 82.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010095658/13.

(100107384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Value Secondary Investments Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.493.

L'an deux mille dix, le trente juin

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée "Value Secondary Investments Management S.A." ayant son siège social à Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n°124.493, constituée aux termes d'un acte reçu en date du 11 janvier 2007 par le notaire soussigné, publié au Mémorial C le 24 avril 2007, page 32.968, numéro 32968 et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 26 juillet 2007, publié au Mémorial C le 16 octobre 2007, page 111245, numéro 2318.

L'assemblée est présidée par Mr Massimo LONGONI, conseil économique, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mr Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant à Strassen.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mr Massimo LONGONI, précité.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à cent quarante-quatre mille euros (EUR 144.000,-) représenté par quatorze mille quatre cents (14.400) actions d'une valeur nominale de dix euros (€ 10) chacune, toutes entièrement libérées.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que les 14.400 actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

III. Que la société n'a pas émis d'emprunts obligataires.

IV. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Mise en liquidation de la société;

2. Nomination d'un liquidateur

3. Détermination des pouvoirs du liquidateur comme suit:

(i) le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier ceux prévus par les articles 144 et suivant de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas prévus par la loi;

(ii) le liquidateur n'est pas obligé de dresser l'inventaire;

(iii) le liquidateur peut accorder des avances sur le produit de la liquidation après avoir payé ou retenu des fonds suffisants pour pourvoir aux créances actuelles ou futures;

(iv) le liquidateur peut sous sa seule responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera;

(v) le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

4. Divers.

V. L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution et la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, Géry-Charles de Meeus, Comte d'Argenteuil, administrateur, né le 25 août 1959 à B-Etterbeek, demeurant professionnellement au 13 Urenerweg, L-9991 Weiswampach, Luxembourg.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de déterminer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

(i) le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier ceux prévus par les articles 144 et suivant de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas prévus par la loi;

(ii) le liquidateur n'est pas obligé de dresser l'inventaire;

(iii) le liquidateur peut accorder des avances sur le produit de la liquidation après avoir payé ou retenu des fonds suffisants pour pourvoir aux créances actuelles ou futures;

(iv) le liquidateur peut sous sa seule responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera;

(v) le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: M. LONGONI, G. SADDI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 6 juillet 2010, LAC/2010/29891: Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Référence de publication: 2010098446/73.

(100110534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Alkmaar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 114.563.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 25 juin 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit :

- Monsieur Marc KOEUNE
- Monsieur Michaël ZIANVENI
- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010097993/18.

(100110491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

K2E S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 95.034.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 avril 2010 tenue à Luxembourg que:

1. Le mandat de Madame Sandrine Péciaux, en tant que commissaire aux comptes, née le 5 juin 1969, à Nivelles (Belgique), résidant à 178, rue de la Justice, 6200 Chatelet (Belgique), est renouvelé pour une période de 1 an, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010.

2. Le mandat des administrateurs suivants est renouvelé pour une période de 3 ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Madame Sophie Goblet, née le 28 mars 1964 à Schaerbeek (Belgique), demeurant au 108, avenue Franklin Roosevelt, 1050 Bruxelles (Belgique);

- Monsieur Thierry Behiels, né le 11 décembre 1959 à Gand (Belgique), demeurant au 87A, rue Colonel Montegnée, 1332 Rixensart (Belgique);

- Monsieur Raphaël Guiducci, né le 25 octobre 1960 à Lobbes (Italie), demeurant au 11, rue de la Plagne, à B-6142 Fontaine-L'Evêque (Belgique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010098709/23.

(100110125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Amstell Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 134.921.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 25 juin 2010 que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2010, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance, Président du Conseil.

- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance.

- Dominic BRENNINKMEIJER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à D-40213 Dusseldorf, Carl-Theodor-Strasse 6, Allemagne.

- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse.

- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, Standbrook House, 1st floor, 2-5 Old Bond Street, W1S 4 PD, Angleterre.

- Johny SERÉ, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à B-1804 Vilvoorde, Jean Monnetlaan, Belgique.

A été réélu comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2010:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2010097997/26.

(100110473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

**Globstory S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,
(anc. Globstory).**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 152.077.

L'an deux mille dix, le sept juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "GLOBSTORY", ayant son siège social au 38 avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 152077, constituée suivant acte reçu le 9 mars 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Régis GALIOTTO, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 28.500 (vingt-huit mille cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification du statut de la société qui aura désormais le statut d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

2.- Modifications afférentes des articles 1 et 3 des statuts.

3.- Changement de la dénomination de la société en «GLOBSTORY S.A.R.L. SPF»

4.- Modification afférente de l'article 2 des statuts.

5.- Transfert du siège social.

6.- Modification afférente de l'article 4 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'abandonner son statut fiscal actuel de droit commun et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier les articles 1 et 3 des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. «Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les lois des 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée et par la loi du 11 mai 2007 relative à la société de gestion de patrimoine.»

L'assemblée décide également de modifier l'article 3 pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. «La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").»

91559

Troisième résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en «GLOBSTORY S.A.R.L. SPF».

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'Article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société prend la dénomination de "GLOBSTORY S.A.R.L. SPF".

Cinquième résolution:

L'assemblée décide également de transférer le siège social de la société dans la ville de Luxembourg. Le siège social de la société sera établi à compter de ce jour au 38 avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.

Sixième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier les premier et deuxième alinéas de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas)»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, R. GALIOTTO J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 13 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30967. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Référence de publication: 2010098170/82.

(100110411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Amstell Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 134.921.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010097998/10.

(100110474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Anipa Corporation S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 38.672.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/07/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010098001/10.

(100110393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Aztec (Luxembourg) Scs, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 96.847.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 2 Juin 2010 au siège social que: Suite à leur réélection, les gérants suivants ont leur mandat qui se termine à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2010:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance;

- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance;

- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à W1S 4PD Londres, Standbrook House, 1st Floor, 2-5 Old Bond Street, Angleterre;

- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg, 10, Suisse;

- Johny SERÉ, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à B-1804 Vilvoorde, Jean Monnetlaan, Belgique.

A été réélu comme Réviseur, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2010:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2010098009/24.

(100110475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

De Angelis Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 84.581.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DE ANGELIS GROUP S.À R.L.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010098103/11.

(100110539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Wellington Global Commodities S. à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 139.633.

—
In the year two thousand and ten, on the twelfth of July.

Before the undersigned Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg

There appeared:

The company "Platinum Partners Value Arbitrage Fund L.P.", incorporated under the law of Cayman Islands, having its registered office at Walker House, Mary Street, P.O Box 908 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Mr. Stéphane WEYDERS, company director, with professional address at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That "Platinum Partners Value Arbitrage Fund L.P.", is the owner of 12.500 shares of the company "Wellington Global Commodities S.à.r.l.", having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the

Luxembourg trade and companies' register under section B number 139.633 incorporated by a notarial deed on the 17th of June 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 16th of July, 2008, number 1750,

- That the Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, the Shareholder decides to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Second resolution

The Shareholder decides to appoint TASL PSF S.A., Société Anonyme, having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 94.933, as liquidator.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period he may determine.

Third resolution

The Shareholder decides to grant full discharge to the members of the board of directors for the exercise of their mandates.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro (EUR 750).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing party and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède

En l'an deux mil dix, le douze juillet.

Par-devant, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société "Platinum Partners Value Arbitrage Fund L.P", constituée sous la législation des Cayman Islands, ayant son siège Walker House, Mary Street, P.O Box 908 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

ici représentée par Monsieur Stéphane WEYDERS, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

- Que "Platinum Partners Value Arbitrage Fund L.P", précitée déclare détenir 12.500 actions de la société "Wellington Global Commodities S.à.r.l." avec siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 139.633 constituée suivant acte notarié en date du 17 juin 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1750 du 16 juillet 2008.

- Que l'Actionnaire a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'Actionnaire décide de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'actionnaire décide de nommer liquidateur TASL PSF S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 94.933.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'Actionnaire décide de donner décharge pleine et entière aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à sept cent cinquante EUROS (EUR 750).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la comparante représenté comme dit ci-avant, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande de cette même comparante, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. WEYDERS, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 juillet 2010. Relation: LAC/2010/31510. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Référence de publication: 2010100153/97.

(100112047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Digest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 24.653.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Référence de publication: 2010098104/10.

(100110447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Hydro Taillandier-Wester S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 12, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 71.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010098185/9.

(100110537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Isolindus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 94, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 67.701.

L'an deux mille dix, le seize juin.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

Yves HALTER, directeur de sociétés, demeurant à F-57970 Kuntzig (France), 28, rue des Jardins,

associé unique de la société ISOLINDUS S.à r.l., avec siège social à L-3394 Roeser, 59, Grand-Rue, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B67.701, constituée suivant acte du notaire Jean SECKLER de Junglinster du 16 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 155 du 10 mars 1999, modifiée suivant assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2000, dont un extrait a été publié au dit Mémorial C, numéro 739 du 8 septembre 2001, modifié suivant assemblée générale extraordinaire du 1^{er} mars 2002, dont un extrait a été publié au dit Mémorial C, numéro 1266 du 30 août 2002.

Le comparant prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Il décide de transférer le siège social de Roeser à Remerschen, et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts:

" **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schengen."

suivi de la traduction en français:

" **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Schengen."

Deuxième résolution

Il fixe l'adresse à L-5440 Remerschen, 94, Waistrooss.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: HALTER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 21 juin 2010. REM 2010 / 851. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signe): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 22 juillet 2010.

Référence de publication: 2010098205/35.

(100110395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Hyper Iron S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 135.326.

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010098186/12.

(100110520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

**Office Metro Limited, Société à responsabilité limitée,
(anc. Regus Limited).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.454.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of July.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

"Regus plc" ("société anonyme"), a company incorporated under the laws of Jersey on 8 August 2008, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands and being registered with the Jersey Companies Registry under number 101523 and having its central administration (head office) at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés") under the number B 141159,

here represented by Mr. Mathieu GANGLOFF, private employee, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on July 15, 2010.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of "REGUS LIMITED", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"),

having its registered office at 3,000 Hillswood Drive, Chertsey, Surrey, KT16 0RS, registered under the number 3548821, and having its central administration (head office) at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 142454) (the Company), has required the officiating notary to state the its special resolutions as follows:

First special resolution

The sole shareholder resolves to change the Company's denomination into "Office Metro Limited".

Second special resolution

The sole shareholder resolves to subsequently amend article 1 of the Company's Memorandum of Association in order to give it the following wording:

" **1. Name.** The name of the company is "Office Metro Limited"."

Third special resolution

The sole shareholder resolves to subsequently amend the definition of "the company" as stated in Article 3. (A) of the Company's Articles of Association in order to give it the following wording:

""the company" means "Office Metro Limited";"

Fourth special resolution

The sole shareholder resolves to subsequently replace the wording "REGUS LIMITED" by the wording "Office Metro Limited" in Articles 47 and 48 of the Company's Articles of Association.

There being no further business, the Meeting is closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present Meeting, is approximately one thousand and twenty Euros.

Statement

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le seize juillet.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

"Regus plc" (société anonyme), une société constituée selon les lois de Jersey en date du 8 août 2008, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Iles de la Manche, et inscrite auprès du Jersey Companies Registry sous le numéro 101523 et ayant son administration centrale (principal établissement) au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141159,

ici représentée par Monsieur Mathieu GANGLOFF, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 15 juillet 2010.

Laquelle procuration signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant en qualité d'associée de "REGUS LIMITED", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 3,000 Hillswood Drive, Chertsey, Surrey, KT16 0RS, enregistrée sous le numéro 3548821, et ayant son principal établissement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 142454) (la Société), a requis le notaire instrumentant de constater ses résolutions spéciales suivantes comme suit:

Première résolution spéciale

L'associée unique décide de changer la dénomination de la Société en "Office Metro Limited".

Deuxième résolution spéciale

L'associée unique décide de modifier subséquemment l'article 1 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

" **1. Dénomination.** La dénomination de la société est "Office Metro Limited"."

Troisième résolution spéciale

L'associée unique décide de modifier subséquemment la définition de "la société" telle qu'elle figure à l'Article 3. (A) des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

"la société" signifie "Office Metro Limited"

Quatrième résolution spéciale

L'Associée Unique décide de remplacer subséquemment les mots "REGUS LIMITED" par les mots "Office Metro Limited" dans les Articles 47 et 48 des statuts de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente Assemblée est estimé à environ mille vingt euros.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît et comprend l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. GANGLOFF, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juillet 2010. LAC/2010/32182. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Référence de publication: 2010100078/96.

(100112306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Redevco Asian Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 101.727.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 25 juin 2010 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur Ses comptes de l'exercice 2010, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance, Président du Conseil.

- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance.

- Dominic BRENNINKMEIJER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à D-40213 Düsseldorf, Carl-Theodor-Strasse 6, Allemagne.

- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse.

- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, Standbrook House, 1st floor, 2-5 Old Bond Street, W1S 4 PD, Angleterre.

- Johny SERE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à B-1804 Vilvoorde, Jean Monnetlaan, Belgique.

A été réélu comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2010:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2010098358/26.

(100110485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Fina Cold II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 106.661.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth day of the month of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Appeared

Maître Carole Winandy, master at laws, professionally residing in Luxembourg,

acting as a special proxy of Fina Cold I S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L - 2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve and registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, number B 106.660 (the "Principal"), by virtue of a proxy dated 25th June, 2010 under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxy declared and requested the notary to record:

I. That Fina Cold II S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, number B 106.661 has been incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 11th March, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") nr C-276 of 29th March, 2005. The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary on 31st May, 2005, published in the Mémorial nr C-1090 of 25th October, 2005.

II. That the subscribed capital of the Company is currently set at one million six hundred and eleven thousand one hundred and fifty Euro (€1,611,150) divided into one million two hundred eighty-eight thousand nine hundred and twenty (1,288,920) shares with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (€1.25) per share.

III. That the Principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV. That the Principal owns all shares of the Company referred to above and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

V. That the Principal takes over all assets and assumes all the liabilities of the dissolved Company and that the liquidation of the Company is completed without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI. That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

VII. That the Principal fully discharges the members of the board of directors of the Company for the due performance of their duties up to this date.

VIII. That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinquième jour du mois de juin.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Maître Carole Winandy, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Agissant comme mandataire spécial de Fina Cold I S.A., une société anonyme constituée suivant le droit du Luxembourg, ayant son siège social au L - 2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B106.660, (le "Mandant"), en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 25 juin 2010, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter le suivant:

I. Que Fina Cold II S.A., une société anonyme constituée suivant le droit du Luxembourg ayant son siège social au L - 2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B106.661 a été constituée suivant acte reçu de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° C-276 du 29 mars 2005 (la "Société") Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par acte du notaire soussigné le 31 mai 2005, publié au Mémorial, N° C-1090 du 25 octobre 2005.

II. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à un million six cent onze mille cinquante Euros (€ 1.611.150) représenté par un million deux cent quatre-vingt-huit mille neuf cent vingt (1.288.920) actions ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq centimes (€1.25) chacune.

III. Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV. Que le Mandant est propriétaire de toutes les actions de la Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. Que le Mandant déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société dissoute et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée aux membres du conseil d'administration de la Société dissoute pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

VIII. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans au L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: C. WINANDY, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 juin 2010. Relation: LAC/2010/28220. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Référence de publication: 2010099932/86.

(100112038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

PPF Tivoli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.447.

In the year two thousand and ten, on the twelve day of July.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Pramerica Property Partners Fund (UK) LP, a limited partnership duly incorporated under the laws of the United Kingdom, with registered office at Grand Buildings, 1-3 Strand, London WC2N 5HR (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Ms Caroline Streiff, avocat, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 7 July 2010.

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of PPF Tivoli S.à r.l., a société à responsabilité limitée with a share capital of five hundred thousand four hundred Swiss Francs (CHF 500,400.-), having its registered office at 9A, boulevard du Prince Henri, L1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 131.447 (the “Company”), incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2286 on 12 October 2007. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on 22 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2364 on 3 December 2009.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of two million six hundred eighty-five thousand eight hundred Swiss francs (CHF 2,685,800.-) in order to increase it from its current amount of five hundred thousand four hundred Swiss francs (CHF 500,400.-) up to an amount of three million one hundred eightysix thousand two hundred Swiss francs (CHF 3,186,200.-) through the issuance of twenty-six thousand eight hundred fifty-eight (26,858) shares of the Company with a par value of one hundred Swiss francs (CHF 100.-) each.

All of the twenty-six thousand eight hundred fifty-eight (26,858) new shares of the Company have been subscribed by the Sole Shareholder for a total subscription price of two million six hundred eighty-five thousand eight hundred ninety Swiss francs and ninety-five cents (CHF 2,685,890.95).

The shares so subscribed have been paid up by a contribution in kind consisting in the conversion into share capital of two million five hundred eighty-five thousand one hundred fourteen (2,585,114) Series 2 convertible preferred equity certificates (the “Series 2 CPECs”) for an aggregate amount of two million six hundred eighty-five thousand eight hundred ninety Swiss francs and ninety-five cents (CHF 2,685,890.95). The two million five hundred eighty-five thousand one hundred fourteen (2,585,114) Series 2 CPECs are entirely held by the Sole Shareholder.

The total subscription price of two million six hundred eighty-five thousand eight hundred ninety Swiss francs and ninety-five cents (CHF 2,685,890.95) shall be allocated for an amount of two million six hundred eighty-five thousand eight hundred Swiss francs (CHF 2,685,800.-) to the share capital of the Company and for an amount of ninety Swiss francs and ninety-five cents (CHF 90.95) to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the above mentioned contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, article six of the articles of association of the Company is amended and now reads as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s share capital is set at three million one hundred eighty-six thousand two hundred Swiss francs (CHF 3,186,200.-) represented by thirty-one thousand eight hundred sixty-two (31,862) shares with a par value of one hundred Swiss francs (CHF 100.-) each.

Each share is entitled to one vote at the ordinary and extraordinary general meetings.”

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about two thousand eight hundred Euros (EUR 2,800.-).

Deed

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille dix, le douze juillet,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Pramerica Property Partners Fund (UK) LP, une société constituée sous la forme d’un limited partnership selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au Grand Buildings, 1-3 Strand, London WC2N 5HR (l’«Associé Unique»),

ici représentée par Mademoiselle Caroline Streiff, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 juillet 2010.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de PPF Tivoli S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant un capital social de cinq cent mille quatre cent francs suisses (CHF 500.400), ayant son siège social au 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.447, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2286 daté du 12 Octobre 2007 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx en date du 22 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 3 décembre 2009 numéro 2364.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux million six cent quatre-vingt-cinq mille huit cents francs suisses (CHF 2.685.800,-) afin de le porter de sa valeur actuelle d'un montant de cinq cent mille quatre cents francs suisses (CHF 500.400,-) à un montant de trois million cent quatre-vingt-six mille deux cents francs suisses (CHF 3.186.200,-) par l'émission de vingt-six mille huit-cent cinquante et huit (26.858) parts sociales d'une valeur nominale de cent francs suisses (CHF 100,-) chacune.

L'intégralité des vingt-six mille huit cent cinquante huit (26.858) parts sociales nouvellement émises a été souscrite par l'Associé Unique pour un prix total de souscription de deux million six cent quatre-vingt-cinq mille huit cent quatre-vingt-dix francs suisses et quatre-vingt quinze centimes (CHF 2.685.890,95).

Les parts sociales ainsi souscrites ont été payées par un apport en nature consistant en la conversion de deux million cinq cent quatre-vingt-cinq mille cent quatorze (2.585.114) Series 2 convertible preferred equity certificates (les «Series 2 CPECs»), pour un montant total de deux million six cent quatre-vingt-cinq mille huit cent quatre-vingt-dix francs suisses et quatre-vingt quinze centimes (CHF 2.685.890,95) . Les deux million cinq cent quatre-vingt-cinq mille cent quatorze (2.585.114) Series 2 CPECs sont entièrement détenus par l'Associé Unique.

La totalité du montant de souscription de deux million six cent quatre-vingt-cinq mille huit cent quatre-vingt-dix francs suisses et quatre-vingt quinze centimes (CHF 2.685.890,95) est alloué pour un montant de deux million six cent quatre-vingt-cinq mille huit cent francs suisses (CHF 2.685.800,-) au capital social de la Société et pour quatre-vingt-dix francs suisses et quatre-vingt-quinze centimes (CHF 90,95) à la prime d'émission.

La preuve de l'existence et de la valeur de la contribution susmentionnée a été apportée au notaire.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution précédente, le premier paragraphe de l'article six des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de trois million cent quatre-vingt-six mille deux cent francs suisses (CHF 3.186.200,-) représentée par trente et un mille huit-cent soixante-deux (31.862) parts sociales, d'une valeur de cent francs suisses (CHF 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ deux mille huit cents Euros (EUR 2.800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. STREIFF, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 13 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30977. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Référence de publication: 2010098345/125.

(100110502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Brehat, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.620.

In the year two thousand and ten, on the seventh of July.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "BREHAT", a société à responsabilité limitée having its registered office in L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, incorporated by a deed of the undersigned notary, on September 24th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2597 on November 14, 2007.

The meeting was opened with Mrs Sonia BIDOLI, private employee, residing professionally in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Sylvie DUPONT, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of Article 2 of the Articles of Incorporation concerning the object of the company.
2. Appointment of a technical manager.
3. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, out of five hundred (500) shares in circulation five hundred (500) shares are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change Article 2 of the Articles of Incorporation concerning the object of the company to give it the following wording:

“ **Art. 2.** The purpose of the Company is the running of an hotel with restaurant business and bar serving alcoholic and non alcoholic drinks, as well as all movable and real estate operations, commercial and financial transactions, relating directly or indirectly to its object.

The purpose of the Company are also all transaction pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and development of these participating interests.

It may use for its funds for the setting up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting of option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable or movable property. The Company may acquire, transfer, and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location.

The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The Company may also undertake any commercial industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose”.

Second resolution

Is appointed as technical manager:

- Mr Fernand DAVID, born on 18 June 1950 in Ostende (Belgium), residing 21, rue du Baillois, B-1330 Rixensart.

The two present managers shall be administrative managers.

The company shall be validly bound by the joint signatures of an administrative manager together with the technical manager.

There being no further business the meeting was closed.

Advertisement

The notary draw the attention of the appearing parties, acting as said below, that the Company must have an authorisation to make business from the competent administrative authorities in relation with its object before beginning its commercial activity, advertisement that the appearers declare to have received.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand euros (EUR 1.000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxy holder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le sept juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BREHAT", avec siège social à L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2597 du 14 novembre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sonia BIDOLI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 2 des statuts concernant l'objet social.
2. Nomination d'un gérant technique.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cinq cents (500) actions sur un total de cinq cents (500) actions, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts concernant l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet l'exploitation d'un hôtel avec restauration et d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques, ainsi que toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

La Société a encore pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la Société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut effectuer toutes opérations immobilières ou mobilières. La Société peut acquérir, vendre et gérer tous immeubles de quelque nature et dans quelque pays ou endroit que ce soit.

La Société peut également s'engager dans toutes opérations immobilières et effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété d'immeubles.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.»

Deuxième résolution

Est nommé gérant technique:

- Monsieur Fernand DAVID, né le 18 juin 1950 à Ostende (Belgique), demeurant 21, rue du Baillois, B-1330 Rixensart. Les deux gérants actuels seront des gérants administratifs.

La société sera valablement engagée par la signature d'un gérant technique, ensemble avec un gérant administratif.

Avertissement

Le notaire a attiré l'attention des comparants, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation à faire le commerce de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que les comparants reconnaissent avoir reçu.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ mille euros (EUR 1.000.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les membres du bureau l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Bidoli, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juillet 2010. LAC/2010/30785. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Référence de publication: 2010099835/145.

(100112327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Rosebud Properties Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 128.274.

Extrait des décisions de l'associé unique prises à Luxembourg en date du 1^{er} mars 2010

L'associé unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1) L'associé unique a accepté la démission de:

- M. Alain Peigneux, né le 27 février 1968 à Huy, en Belgique, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, en qualité de gérant, avec effet immédiat.

2) La personne suivante a été nommée gérant de la Société avec effet au 1^{er} mars 2010 pour une durée indéterminée:

- M. Alexander James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, en Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rosebud Properties Holding S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010098360/19.

(100110405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Russian Glass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 89.816.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010098375/9.

(100110495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Antico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 92.302.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 25 juin 2010 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2010, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance, Président du Conseil.

- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance.

- Dominic BRENNINKMEIJER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à D-40213 Düsseldorf, Carl-Theodor-Strasse 6, Allemagne.

- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse.

- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, Standbrook House, 1st floor, 2-5 Old Bond Street, W1S 4 PD, Angleterre.

- Johny SERÉ, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à B-1804 Vilvoorde, Jean Monnetlaan, Belgique.

A été réélu comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2010:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2010098877/26.

(100111236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Crystal Cardinal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.021.

In the year two thousand and ten, on the eighth of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Crystal Cardinal S.A.", a public company limited by shares organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 4 December 2009, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 94 of 14 January 2010 (the "Company").

The meeting is presided by Mrs. Solange Wolter-Schieres, employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs. Annick Braquet, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Arlette Siebenaler, employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, the 31,000 (thirty-one thousand) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Change of the nominal value of the shares;
2. Subsequent amendment of article seven of the articles of association;
3. Restatement of the articles of association of the Company.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved to change the nominal value of the shares of the capital of the company from EUR 1 (one Euro) each to EUR 0.01 (one cent of Euro) each and set the issued shares representing the share capital at 3,100,000 (three million one hundred thousand) shares.

Second resolution:

It is resolved to subsequently amend the article seven of the Company's articles of association which will be read as follows:

"The Company's issued share capital is set at EUR 31,000 (thirty one thousand Euro), represented by 3,100,000 (three million one hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) each.

The amount of the issued share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles."

Third resolution:

It is resolved to restate the Company's articles of association in order to make them comply in substance with the law of the Grand Duchy of Luxembourg applicable to a Luxembourg "société anonyme".

The articles of association will henceforth read as follows:

Name - Purpose - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société anonyme", public company limited by shares (the "Company") governed by the Articles and by the current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 2. The Company's name is "Crystal Cardinal S.A."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not within a permanent establishment), both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of directors should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of directors of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder.

Capital - Shares

Art. 7. The Company's issued share capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro), represented by 3,100,000 (three million one hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) each.

The amount of the issued share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 8. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 9. The shares are freely transferable.

The shares shall be in registered form only. A register of shareholders shall be kept by the Company and shall contain, at least, the precise identification of each shareholder, the number of his shares and, if applicable, their transfer and the date of transfer.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 10. The Company shall have power to redeem its own shares under the conditions stated in the Law.

Management - Supervision

Art. 11. The Company will be managed by a board of directors composed of at least three directors. However, when all the shares of the Company are held by a sole shareholder, the board of directors may be formed with a single director under the conditions stated in the Law. The director(s) need not be shareholders of the Company.

When a legal person is appointed as a member of the board of directors, such legal person shall inform the Company of the name of the individual that it has appointed to serve as its permanent representative in the exercise of its mandate of director of the Company.

The director(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the director(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The director(s) are re-eligible.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any director.

In case of vacancy in the office of director by reason of death or resignation of a director or otherwise, the remaining directors may, by way of cooptation, elect another director to fill such vacancy until the next shareholders meeting in accordance with the Law.

The term of the office of the director(s) which shall not exceed six years, is fixed by the general meeting of the shareholders or by the decision of the sole shareholder.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of directors.

In dealing with third parties, the board of directors will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose and provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, managers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of any of the directors.

The board of directors may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company.

The board of directors will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 12. The board of directors shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose. The board of directors may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors or for other matters as may be specified by the board of directors.

The board of directors shall meet when convened by one director.

Notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each director by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram or telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each director.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another director as his proxy.

A director may represent more than one director.

Any meeting of the board of directors shall take place in the Grand Duchy of Luxembourg and shall require at least the presence of at least the majority of the directors, either present in person or by representative, which shall form a quorum.

According to article 64bis (3) of the Law, the directors may participate in a meeting of the board of directors by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing for their identification.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the directors.

Decisions of the board of directors are taken by the majority of directors participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or, if applicable, by his substitute, or by two directors present at the meeting. The proxies will remain attached to the board minutes. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two directors.

In case of emergency, a resolution in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as a resolution passed at a meeting of the board of directors.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

When the board of directors is composed of a single director, resolutions are taken by the single director at such time and place determined upon its sole discretion and shall be recorded in a written document signed by it.

Art. 13. Any director does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholder(s)

Art. 14. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken by a general meeting of the shareholders. One general meeting shall be held annually at the registered office of the Company on the last Wednesday of April at 4 p.m. If such a day is a public holiday, the general meeting shall be held the following business day at the same time. Other general meetings of shareholders shall be held in the place, on the day and at the time specified in the notice of the meeting.

Art. 15. General meetings of shareholders or the sole shareholder are convened by the board of directors, failing which by shareholders representing one tenth or more of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent by registered letters to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent by registered letter at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

The directors may attend and speak in general meetings of shareholders.

General meetings of shareholders deliberate at the quorum and majority vote determined by the Law.

Minutes shall be signed by the bureau of the meeting and by the shareholders who request to do so.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, with effect as of December 31, 2009, the board of directors will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the director(s) and statutory auditor(s) towards the Company, if any.

At the same time the board of directors will prepare a profit and loss account which will be transmitted, at least one month before the date of the annual general meeting of shareholders together with a report on the operations of the Company, to the statutory auditors that shall draft a report.

Art. 18. 15 (fifteen) days before the annual general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the head office the balance sheet, the profit and loss account, the report of the statutory auditors and any document in accordance with Article 73 of the Law.

Supervision of the company

Art. 19. The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may not be shareholder(s). Each statutory auditor shall be appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, which may remove them at any time.

The term of the office of the statutory auditor(s) and his/their remuneration, if any, are fixed by the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder. At the end of this period, the statutory auditor(s) may be renewed in his/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or by the sole shareholder.

Where the thresholds of Article 215 of the Law are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Dividend - Reserves

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders, at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder, may decide that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividend

Art. 21. The board of directors may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, in accordance with the Law.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles may resolve the dissolution of the Company.

Art. 23. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de "Crystal Cardinal S.A.", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 décembre 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 94 du 14 janvier 2010 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que la procuration resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de ladite liste de présence que les 31.000 (trente et un mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de la Société est le suivant:

Agenda

1. Modification de la valeur nominale des actions;
2. Modification afférente de l'article 7 des statuts;
3. Refonte des statuts de la Société.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'associé unique décide unanimement ce qui suit:

Première résolution:

Il est décidé de modifier la valeur nominale des actions du capital de EUR 1 (un Euro) chacune à EUR 0,01 (un centime d'Euro) chacune et de fixer le nombre total d'actions émises à 3.100.000 (trois millions cent mille).

Deuxième résolution:

Il est décidé de modifier l'article sept des statuts de la société qui aura la teneur suivante:

"Le capital social de la société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille Euro), représenté par 3.100.000 (trois millions cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 0.01 (un centime d'Euro) chacune.

Le montant du capital social de la société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts."

Troisième résolution:

Il est décidé de refondre les statuts de la Société afin qu'ils soient conformes à la loi luxembourgeoise applicable à une "société anonyme" luxembourgeoise.

Les statuts de la société doivent être lus comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société anonyme (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 2. La dénomination de la Société sera «Crystal Cardinal S.A.».

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier pour les actions ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société participant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert provisoire du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil d'administration.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des actionnaires ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Capital social - Actions

Art. 7. Le capital social est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille Euro), représenté par 3.100.000 (trois millions cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent d' Euro) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 8. Chaque action confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque actionnaire a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres d'actions qu'il détient.

Art. 9. Les actions sont librement cessibles.

Les actions auront la forme d'actions nominatives uniquement. Un registre des actionnaires sera tenu par la Société et mentionnera, au moins, l'identification précise de chaque actionnaire, le nombre d'actions qu'il détient et, le cas échéant, leur transfert et la date de ce transfert.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 10. La Société est autorisée à racheter ses propres actions sous les conditions requises par la Loi.

Administration

Art. 11. La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs. Toutefois, lorsque toutes les actions sont détenues par un actionnaire unique, le conseil d'administration peut être composé d'un

seul administrateur dans les conditions prévues par la Loi. L'/Les administrateur(s) ne doit/doivent pas être obligatoirement actionnaire(s) de la Société.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du conseil d'administration, elle devra informer la Société du nom de la personne physique qu'elle a nommé pour agir en tant que son représentant permanent dans l'exercice de son mandat d'administrateur de la Société.

L'/Les administrateur(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) prise à la majorité simple des voix. La rémunération de(s) l'administrateur(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité. L'/Les administrateur(s) est/sont rééligible(s).

L'/Les administrateur(s) peut/peuvent être révoqué(s) et remplacé(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas).

En cas de vacance d'un poste d'administrateur en raison du décès ou de la démission d'un administrateur ou pour toute autre raison, les autres administrateurs peuvent, par voie de cooptation, élire un nouvel administrateur pour pourvoir à cette vacance jusqu'à l'assemblée générale suivante selon les dispositions de la Loi.

La durée du mandat de(s) l'administrateur(s) qui n'excédera pas 6 années, est fixée par l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou à l'actionnaire unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil d'administration.

Vis-à-vis des tiers, le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social et dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans ce cadre peut être déléguée à un ou plusieurs directeurs, administrateurs, qui peut / peuvent ne pas être actionnaires de la Société.

La Société sera engagée par la seule signature d'un administrateur.

Le conseil d'administration peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne doivent pas être nécessairement actionnaires ou administrateurs de la Société.

Le conseil d'administration détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Le conseil d'administration désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité des voix, n'aura pas voix prépondérante. Le président présidera à toutes les réunions du conseil d'administration. En cas d'absence du président, le conseil d'administration sera présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement administrateur, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil d'administration ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira suite à la convocation faite par un administrateur.

Pour chaque conseil d'administration, des convocations devront être établies et envoyées à chaque administrateur au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil d'administration.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être faites aux administrateurs oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque administrateur peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront valablement sans convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil d'administration tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil d'administration.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre administrateur pour le représenter.

Un administrateur peut représenter plusieurs autres administrateurs.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg et requerront la présence de la majorité aux moins des administrateurs en personne ou représentés, laquelle sera constitutive du quorum.

Conformément à l'article 64bis (3) de la Loi, les administrateurs peuvent assister à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant leur identification.

Une telle participation à une réunion du conseil d'administration est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Les décisions du conseil d'administration sont adoptées à la majorité des voix des administrateurs participant à la réunion ou qui y sont valablement représentés.

Les délibérations du conseil d'administration sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou, si cela est applicable, par son remplaçant ou par deux directeurs présents à l'assemblée. Les procurations resteront annexées au procès-verbal. Toute copie ou extrait de ce procès-verbal sera signé par le président ou deux directeurs.

En cas d'urgence, une résolution écrite approuvée et signée par tous les administrateurs auront le même effet qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil d'administration.

Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire fax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un directeur unique, les décisions sont prises par le directeur unique, aux moments et lieux qu'il déterminera, par résolutions écrites qu'il signera.

Art. 13. Un administrateur ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblées générales des actionnaires

Art. 14. En cas de pluralité d'actionnaires, les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale des actionnaires. Une assemblée générale annuelle est tenue au siège de la Société le dernier mercredi du mois d'avril à 16 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires se tiendra le jour ouvrable suivant à la même heure. Toute autre assemblée générale des actionnaires se tient au lieu, à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 15. Les assemblées générales des actionnaires ou de l'actionnaire unique sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par des actionnaires représentant plus du dixième du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque actionnaire au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours par courrier recommandé avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Les administrateurs peuvent assister et prendre la parole aux assemblées générales des actionnaires.

Les assemblées générales des actionnaires délibèrent aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Les procès-verbaux des assemblées sont signés par le bureau de l'assemblée et par les actionnaires qui en font la demande.

L'actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée des actionnaires.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre 2009, le conseil d'administration établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les engagements et les dettes des administrateurs et du/des commissaire(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil d'administration préparera un compte de profits et pertes qui sera transmis au moins un mois avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou de l'actionnaire unique avec un rapport sur les opérations de la Société, aux commissaires, qui feront un rapport.

Art. 18. 15 (quinze) jours avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires, tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de la Société du bilan, du compte de profits et pertes, du rapport des commissaires et de tout document mentionné dans l'article 73 de la Loi.

Surveillance de la société

Art. 19. La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui ne doit/doivent pas être nécessairement actionnaire(s). Chaque commissaire sera nommé pour une période n'excédant pas six ans par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, qui peut les révoquer à tout moment.

La durée du mandat du/des commissaire(s) et sa/leur rémunération éventuelle sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique. A l'expiration de cette période, le mandat du/des commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonctions par une nouvelle décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Lorsque les seuils de l'article 215 de la Loi seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Dividendes - Réserves

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale devient inférieure à ce montant.

L'assemblée générale des actionnaires, à la majorité prévue par la Loi ou l'actionnaire unique, peut décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les actionnaires au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital social de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dividendes intérimaires

Art. 21. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social dans les conditions prévues dans la Loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. L'assemblée générale des actionnaires peut décider de la dissolution de la Société dans les conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 23. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

Loi applicable

Art. 24. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juillet 2010. Relation: LAC/2010/31984. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Référence de publication: 2010106266/488.

(100119795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

Penta CLO 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 118.750.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010100522/10.

(100112233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Petrocommerce Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 121.294.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010100523/10.

(100112243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Noga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 62.682.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010100511/10.

(100112055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Occasions Angeloni S.à.rl., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4991 Sanem, 168, rue de Niedercorn.
R.C.S. Luxembourg B 97.219.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010100513/10.

(100112337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Allfin Holding Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 4.500.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 138.090.

Le bilan et l'annexe au 31.12.2009 ainsi que les autres documents et informations s'y rapportant, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Représentant Permanent / Délégué à la gestion journalière

Référence de publication: 2010098576/13.

(100110418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Bregal Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 91.754.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 24 juin 2010 au siège social que:

Suite à la démission de Mr Louis Brenninkmeijer, à la nomination de Mr Herman Brenninkmeijer et à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2010, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, Président du Conseil.

- Etienne BRENNINKMEIJER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Carl-Theodor Strasse 6, D-40213 Düsseldorf, Allemagne.

- Herman BRENNINKMEIJER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Grafenauweg 10, CH-6300 Zug, Suisse.

- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Grafenauweg 10, CH-6300 Zug, Suisse.

- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Standbrook House, 1st floor, 2-5 Old Bond Street, W1S 4 PD, Londres, Angleterre.

- Johny SERÉ, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Jean Monnetlaan, B-1804 Vilvoorde, Belgique.

A été réélu comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2010:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2010098016/29.

(100110477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Cortines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 97.650.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 24 juin 2010 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2010, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance, Président du Conseil;

- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance;

- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à W1S 4PD Londres, Standbrook House, 1st Floor, 2-5 Old Bond Street, Angleterre;

- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg, 10, Suisse;

- Johny SERÉ, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à B-1804 Vilvoorde, Jean Monnetlaan, Belgique.

A été réélu comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2010:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2010098085/24.

(100110480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.
